



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division des Examens
et Concours

Bureau des baccalauréats
général et technologique

Dossier suivi par
Stéphane Danzel d'Aumont

Tél.
03 22 82 37 06

Fax.
03 22 82 39 83

Mél.
ce.bac1@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 AMIENS
Cedex

Horaires d'ouverture :
8h00 à 18h00,
du lundi au vendredi

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

ÉPREUVE PONCTUELLE

OPTION FACULTATIVE

Baccalauréats général et technologique Session 2013

En référence à l'article 17 de l'arrêté du 21-12-2011 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats d'enseignement général et technologique et la note de service n° 2012-093 du 8-6-2012 relative à l'évaluation de l'éducation physique et sportive de l'enseignement général et technologique, ces dispositions s'appliquent :

- aux candidats scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat d'association qui n'ont pas suivi l'enseignement facultatif,
- aux candidats individuels,
- aux candidats des établissements privés hors contrat.

Ils doivent avoir été évalués dans le cadre de l'E.P.S. obligatoire :

- soit en Contrôle en Cours de Formation (CCF) (3 activités de 3 compétences propres à l'EPS distinctes),
- soit en contrôle ponctuel terminal (un ensemble de deux épreuves).

L'épreuve est choisie par les candidats présentant l'épreuve ponctuelle terminale d'option en E.P.S, parmi la liste limitative ci-dessous, arrêtée par le recteur :

- NATATION DE DISTANCE : 800m crawl
- DANSE

L'option EPS-Danse ne doit pas être confondue avec l'option facultative ART-Danse. Les deux épreuves sont différentes, mais peuvent être choisies par un même candidat.

- JUDO
- TENNIS
- AVIRON

L'option AVIRON s'adresse à des rameurs confirmés. (Niveau minimum : Aviron d'or)
Une attestation de : « savoir nager 50m en eaux profondes » sera exigée avec la confirmation d'inscription.

L'épreuve porte sur une seule activité notée sur 20, en points entiers.
 La prestation physique est notée sur 16 points.
 L'entretien, de quinze minutes maximum, est noté sur 4 points.

ATTENTION

***Ces épreuves s'adressent à des spécialistes (pratique régulière de l'activité).
 Les niveaux d'exigence sont nettement supérieurs à ceux de l'épreuve obligatoire.***

La participation à chacune des épreuves nécessite une tenue et un matériel adaptés.
 Le document qui suit présente les cinq activités physiques sportives et d'expression retenues par le Recteur de l'académie d'Amiens pour la session 2013.

Modalités d'évaluation de l'épreuve facultative des sportifs de haut niveau et les de haut niveau du sport scolaire

- **Sportifs de haut niveau** : candidats sportifs de haut niveau inscrits sur les listes arrêtées par le ministère chargé des sports, les espoirs ou partenaires d'entraînement et les candidats des centres de formation des clubs professionnels.
- **Le haut niveau du sport scolaire** : Candidats jeunes sportifs ayant réalisé des podiums aux championnats de France scolaire sur l'ensemble de cursus du lycée. Jeunes officiels certifiés au niveau national ou international.

Modalités d'évaluation de ces candidats

- Soit une épreuve académique ponctuelle (cf liste académique : judo – natation de distance – danse – tennis - aviron)
- Soit une épreuve d'option facultative en CCF dans l'établissement

Sans suivi des enseignements s'il s'agit de la spécialité sportive du candidat, avec suivi obligatoire s'il s'agit d'une activité différente .

- Soit la spécialité sportive du candidat

Dans ce cas, l'épreuve se déroule selon les modalités suivantes :

- Notation du niveau de performance atteint dans l'activité (= 16 points) Le jury valide et transforme en note le niveau de pratique annoncé par le candidat, certifié par la fédération d'appartenance et par la Direction Régional de la Jeunesse et des Sports.
- Entretien avec le jury (sur 4 points) D'une durée de 15 minutes, il porte sur la connaissance culturelle de l'activité, ainsi que sur l'analyse par le candidat de sa pratique de haut niveau. Les deux parties de l'épreuve sont obligatoires. Un candidat ne se présentant pas à l'entretien sera porté absent pour la totalité de l'épreuve.

Dans les limites des possibilités d'organisation, la date de convocation pour l'entretien avec le jury peut être adaptée aux contraintes de calendrier sportif du candidat. **Le jury est strictement composé de personnels de l'Education Nationale, habilités à évaluer dans le cadre du baccalauréat.**

Le candidat qui opte pour l'épreuve spécifique aux sportifs de haut niveau le précise lors de la confirmation de son inscription à l'examen. Son appartenance à la liste des sportifs de haut niveau sera vérifiée par les services de la Jeunesse et des Sports.

Éducation Physique et Sportive

OPTION FACULTATIVE - JUDO

Définition de l'épreuve

Chaque candidat réalise une série de randoris (3 au minimum) de 4 minutes, entrecoupés de 8 à 12 minutes de repos. Les candidats sont jugés tant sur leur efficacité dans ces combats que sur leur capacité d'adaptation aux caractéristiques du judoka adverse.

La compétence attendue est celle de niveau 5 : « Pour gagner le combat, gérer ses ressources et s'adapter aux caractéristiques de l'adversaire pour conduire l'affrontement dans une situation de randori. »

Les randoris sont arbitrés par les élèves. L'arbitre annonce les avantages, les pénalités et fait respecter les règles de sécurité. Les combattants et l'arbitre appliquent le rituel définis.

Les combattants sont répartis par groupe morphologique et de niveau.

Condition de l'épreuve

Venir avec un kimono réglementaire et le passeport de judo si le candidat en possède un. Avoir un vécu dans l'activité équivalent à un minimum de 200 heures de pratique effective (environ 3 ans en club avec 2h00 de pratique hebdomadaire).

Une pesée des candidats sera réalisée à leur arrivée.

Critères d'évaluations

Prestation / 16 points	Entretien / 4 points
<ul style="list-style-type: none"> - Série de randori / 13 points - Arbitrage / 3 points 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse réflexive sur la prestation réalisée. - Connaissances dans les registres tactiques, techniques, réglementaires, historiques, de l'entraînement (exercices conventionnels, préparation physique, planification de l'entraînement dans la perspective d'une échéance donnée, ...).

Éducation Physique et Sportive

OPTION FACULTATIVE – AVIRON

Définition de l'épreuve

Epreuve chronométrée sur 500 m en skiff, en conformité avec le règlement de la FFSA.

L'épreuve peut être organisée sous forme individuelle ou collective (plusieurs skiffs alignés), avec ou sans bateau suiveur. Le candidat se présente avec son skiff et ses avirons.

La cadence du rameur sera contrôlée au départ, au 250 m à l'arrivée.

Avant le départ, le rameur annonce au jury son projet de performance.

Une période d'échauffement de 30 minutes sera donnée au candidat avant l'épreuve.

En cas de fortes intempéries rendant le bassin impraticable, une épreuve de 500m à l'ergomètre remplacera l'épreuve en skiff.

Condition de l'épreuve :

Le candidat doit fournir une attestation de : « savoir nager 50m en eaux profondes. »

Cette épreuve s'adresse à des rameurs confirmés. (minimum Aviron d'or)

Matériel :

Le candidat utilise son matériel ou celui prêté sur place.

Sécurité :

La sécurité de l'épreuve sur l'eau sera assurée par les enseignants d'EPS à l'aide d'un bateau moteur.

Le jury se réserve le droit de ne pas faire pratiquer le candidat s'il constate que celui-ci ne fait pas preuve des compétences nécessaires à la sauvegarde de sa sécurité et de son intégrité physique.

Critères d'évaluation

Temps : 10 points

Garçons	Temps	1'55"	1'58"	2'	2'03"	2'06"	2'09"	2'11"	2'13"	2'15"	2'17"
500m	Note	10	9,5	9	8,5	8	7,5	7	6,5	6	5,5
Filles	Temps	2'10"	2'13"	2'17"	2'19"	2'21"	2'23"	2'25"	2'27"	2'30"	2'32"

Garçons	Temps	2'19"	2'21"	2'23"	2'26"	2'28"	2'30"	2'33"	2'35"	2'38"	2'41"
500m	Note	5	4,5	4	3,5	3	2,5	2	1,5	1	0,5
Filles	Temps	2'34"	2'37"	2'39"	2'42"	2'45"	2'47"	2'50"	2'53"	2'56"	3'

Gestion de la course : 6 points

En fonction de la régularité des cadences en nombre de coup par minutes et de leur zone de performance

	Départ	250 m	Arrivée
Zone 1	Inférieur à 30 coups minute	Inférieur à 26 coups minute	Supérieur à 28 coups minute
Zone 2	Supérieur à 30 coups minute	Supérieur à 26 coups minute	Supérieur à 28 coups minute
Zone 3	Supérieur à 34 coups minute	Supérieur à 30 coups minute	Supérieur à 32 coups minute

Entretien : 4 points

Exploitation des données chiffrées (temps, cadence) en relation avec les informations prélevées pour valider son projet d'action.

Connaissances des fondamentaux techniques (gestuelle, matériel) et sur la préparation physique

Éducation Physique et Sportive

OPTION FACULTATIVE – EPS DANSE

Définition de l'épreuve

- Présenter une chorégraphie individuelle construite à **partir d'un thème, d'une intention ou d'un fil conducteur**.
- La chorégraphie doit être élaborée dans une **démarche artistique**. **Ce ne doit pas être qu'une démonstration technique**.
- La durée est comprise entre **deux minutes trente et trois minutes**
- Sur un espace de **8m x 10m** (salle de danse ou gymnase)
- **L'espace est orienté** par rapport aux spectateurs et au jury
- **Donner un titre** à sa chorégraphie et fournir un argument (expliquer le titre) écrit ou oral au jury
- Un matériel sono sera à la disposition du candidat, CDR uniquement.
- Le candidat se présente avec un **costume de son choix**. Il peut utiliser des accessoires

Conditions de l'épreuve

- Un lieu sera réservé à l'échauffement des candidats.
- Les candidats disposeront d'un temps pour marquer sans musique leur espace de scène.
- **Sonorisation** de la prestation : le candidat fournit son support éventuel qui doit être sur **CDR uniquement**.
- **Accessoires** : La mise en place et le retrait des accessoires doivent se faire rapidement (1 minute environ) afin de ne pas perturber le bon déroulement de l'examen.
- Le jury se réserve le droit de ne pas autoriser la mise en place d'un matériel compromettant soit la sécurité du candidat, soit celle des autres candidats.
- Tout accessoire risquant d'endommager la salle ou le revêtement de sol est à proscrire (talons aiguilles, chaise aux pieds non protégés, utilisation d'eau ou de feu, etc...)

Modalités d'évaluation

La note sur 20 points est attribuée en fonction :

• Du solo réalisé / 16 points	• De l'entretien / 4 points
interprétation du danseur / 10 points	- démarche artistique : justification des choix artistiques de sa chorégraphie
de la chorégraphie / 6 points	- critères de réalisation et de transformation des formes (technique et composantes du mouvement : espace, temps, énergie)
	- références culturelles : styles de danse, expérience de spectateur

Critères d'évaluation*

Éléments évalués		Solo monotone . Enchaînement de formes corporelles sans thème ni intention, ni fil directeur	Solo développant partiellement une intention, un thème ou un fil conducteur.	Solo créant un univers poétique ou plastique. Entre dans le domaine artistique.	Solo transportant le spectateur dans un univers poétique ou plastique émouvant . Valeur artistique.
Éléments évalués		0 → 1,5	1,5 → 3	3 → 4,5	4,5 → 5
RÉALISATION ET INTERPRÉTATION DU DANSEUR					
10 Points	ENGAGEMENT MOTEUR du danseur / 5 points	Motricité simple faisant apparaître des défaillances techniques (gestes brouillons, absence de définition dans les formes)	Motricité maîtrisée, peu complexe (gestes simples et précis)	Motricité complexe, pas toujours maîtrisée : Des variations dynamiques du mouvement	Motricité complexe et maîtrisée Définition subtile du mouvement
	QUALITE D'INTERPRÉTATION du danseur / 5 points	Danse pour lui, "récite" sa danse	S'engage de façon intermittente dans son rôle	S'engage en permanence dans son rôle. Est convaincant.	Interprète de façon nuancée, "touche" émotionnellement le spectateur
CONSTRUCTION DE LA CHOREGRAPHIE					
6 points	Eléments évalués	0 → 1,5	2 → 3	3,5 → 4,5	5 → 6
		Absence d'écriture chorégraphique	Écriture chorégraphique partielle	Écriture chorégraphique définie et structurée	Écriture chorégraphique signifiante
	"Lisibilité" du projet et développement du propos chorégraphique.	Pas de thème ou d'intention ou de fil directeur Succession de pas Enchaînement de mouvements sans développement.	Esquisse de projet Apparition de choix lié au thème, à l'intention ou au fil directeur. Succession de "trouvailles"	Choix précis laissant apparaître un ou deux principes de composition et des éléments scénographiques au service du projet.	Parti pris original Prise de risque et singularité dans les choix chorégraphiques
	Utilisation d'éléments scénographiques (monde sonore, costumes, décors, maquillages, objets, etc...)	Éléments scénographiques décoratifs	Éléments scénographiques naïfs ou redondants	Éléments scénographiques utilisés de façon pertinente	Éléments scénographiques utilisés de façon créative.
	Travail sur les formes corporelles et les modalités d'articulation entre elles.	Formes corporelles : des gestes du quotidien mimés, technique codifiée plaquée.	Début de transformation de formes corporelles en lien avec une intention, un thème, un fil conducteur.	Formes corporelles transformées et /ou agencées en cohérence avec une intention un thème, un fil conducteur.	Formes corporelles personnelles, singulières, originales renforçant le thème ou l'intention ou le fil conducteur.
Gestion de l'espace scénique (direction, trajets, lieux)	Pas de choix d'espace : face au Jury	Quelques choix d'espace scénique et de trajets en lien avec une intention, un thème, un fil conducteur.	Espace scénique construit faisant apparaître une intention, un thème, un fil conducteur.	Espace scénique structuré en permanence pour éclairer et renforcer le projet.	

*à titre indicatif, document non contractuel

Quelques repères pour l'entretien*

Entretien sur 4 points : L'entretien de 15 minutes évaluera la réflexion du candidat sur sa composition, ses connaissances techniques, culturelles et artistiques.			
	0 → 1	1.5 → 2.5	3 → 4
	Simplicité du discours Pas de références Peu de connaissances	Sait décrire Début d'analyse	Argumente S'appuie sur des connaissances Fait appel à son imaginaire
Démarche artistique	Discours relevant plus d'une logique d'accumulation ou de reproduction, que d'une véritable démarche artistique.	Le candidat justifie ses choix artistiques dans sa propre construction chorégraphique (donne des exemples).	Sait décrire une démarche artistique. Peut expliciter les différentes étapes allant de l'émergence du projet à l'aboutissement d'une œuvre.
Connaissances techniques	- Peu de connaissance du vocabulaire technique. - Pas de connaissance des composantes du mouvement (espace, temps, énergie).	Connaît les critères de réussite de différentes formes techniques : tour, saut, porter, chute... Sait illustrer des transformations corporelles à partir des différentes composantes du mouvement.	Sait argumenter à propos des sensations qui accompagnent la réalisation technique.
Références culturelles	En référence à sa seule pratique, le candidat n'a qu'une "vague idée" des différents styles de danse existants.	Le candidat peut relater son expérience de spectateur (peut parler au moins d'une œuvre chorégraphique ou d'un chorégraphe), et donner un point de vue sur la prestation des autres candidats. Il peut mettre en valeur ses connaissances et rendre compte de son expérience.	Le candidat pose un regard critique sur des œuvres variées et sur les prestations des autres candidats. Il est capable d'une réflexion personnelle à partir de son expérience

*à titre indicatif, document non contractuel

Éducation Physique et Sportive

OPTION FACULTATIVE – 800 mètres CRAWL

Conditions de l'épreuve

- Réaliser la meilleure performance sur un **800 m crawl**
- Performance à réaliser en tenant compte des règlements de la FINA (style de nage, départs et virages)

Pré requis

- Être capable de ne réaliser le 800 m QUE dans la nage « crawl » : nage ventrale en bras alternés avec retour aérien, jambes type battements, tête plus souvent dans l'eau que hors de l'eau.
- Aucune reprise d'appui ne sera admise pendant l'épreuve.

Attention : Cette épreuve de durée nécessite une préparation importante.

**Toute l'épreuve doit être nagée exclusivement en crawl
sous peine de disqualification**

Modalités d'évaluation

La note sur 20 points est attribuée en fonction :

- De la performance réalisée (12 points)
- Temps du dernier 100 m (2 points)
- Gestion de l'effort (1 point)
- Efficacité des virages (1 point)
- De l'entretien (4 points)

Entretien / 4 points

Durée maximum : **15 minutes**

- Préparation à l'effort (échauffement) et à l'épreuve (plan d'entraînement)
- Gestion de l'épreuve du jour en fonction des temps réalisés à chaque 100 m.
- Discussion sur le vécu sportif du candidat (spécialité, connaissances réglementaires et culturelles de la natation)

Tableaux de performance / 12 points

GARÇONS	Temps	16'20	16'08	15'56	15'44	15'32	15'20	15'10	15'	14'50	14'40	14'30	14'20
800 m crawl	NOTE	1	1.5	2	2.5	3	3.5	4	4.5	5	5.5	6	6.5
FILLES	Temps	18'20	18'55	17'50	17'35	17'20	17'08	16'56	16'44	16'32	16'20	16'08	15'56

GARÇONS	Temps	14'10	14'	13'50	13'42	13'34	13'26	13'18	13'10	13'02	12'54	12'46
800 m crawl	NOTE	7	7.5	8	8.5	9	9.5	10	10.5	11	11.5	12
FILLES	Temps	15'44	15'32	15'20	15'10	15'	14'50	14'40	14'30	14'20	14'10	14'

**à titre indicatif, document non contractuel*

Temps réalisé sur le dernier 100 m / 2 points

Si le dernier 100 m est plus rapide que les précédents = **2 points**

Gestion de l'effort / 1 point

L'idée est de vérifier la régularité du candidat au cours de l'épreuve : mesure de l'écart de temps entre le 100 m le + rapide et le 100 m le + lent (sans le 1er et dernier 100m) :

Ecart inférieur ou égal à 4 secondes = **1 point**

Efficacité des virages / 1 point

virages qui ralentissent la progression = **0 pt**

virages efficaces (+ /- 5 m) + corps aligné = **0,5 pt**

virages efficaces le + souvent en culbute = **1 pt**

Entretien / 4 points

Préparation à l'effort (échauffement) et à l'épreuve (plan d'entraînement) = **2 points**

Gestion de l'épreuve du jour en fonction des temps réalisés à chaque 100 m = **1 point**

Discussion sur le vécu sportif du candidat (spécialité, connaissances réglementaires et culturelles de la natation) = **1 point.**

Éducation Physique et Sportive

OPTION FACULTATIVE - TENNIS

Condition de l'épreuve

- Une phase d'échauffement à partir de laquelle le jury effectue les groupes de notation en fonction des classements des joueurs
 - Une phase de notation, au cours de laquelle le candidat rencontre au moins 2 adversaires. Les matchs se jouent en un set de 4 jeux gagnants avec jeu décisif à 3 jeux partout. Les règles essentielles sont celles du tennis (terrain, filet, service, décompte des points, changement de côté)
- Chaque candidat arbitre au moins une rencontre et s'auto-arbitre sur au moins une rencontre.

Pré requis

Un niveau de jeu réel et minimum proche ou équivalent de la 3ème série. Les joueurs licenciés FFT pourront remettre au responsable de jury leur attestation de licence 2013.

Matériel :

Chaque candidat doit amener une raquette et 4 balles, les chaussures de sport doivent être propres.

Compétence attendue de niveau 5 :

Pour gagner le match, concevoir et conduire des projets tactiques en adaptant son jeu (varier le rythme, masquer les coups, etc ...) face à chaque adversaire.

Critères d'évaluation:

- Prestation physique sur 16 points

Pertinence et efficacité des choix stratégiques dans la gestion du rapport de force sur 3 points
Qualité des techniques au service de la tactique sur 8 points
Gestion de l'engagement et arbitrage sur 2 points
Gain des rencontres sur 3 points

- Entretien sur 4 points

Analyse des rencontres sur 1 point
Aspects réglementaires, terminologiques et culturels sur 1 point
Entraînement et préparation du joueur sur 1 point
Pratique personnelle (parcours et perspectives) sur 1 point